



Inscriptions scolaires du lundi 28 février au vendredi 25 mars pour les enfants nés en 2008

Documents nécessaires

Pour les inscriptions scolaires :

- le livret de famille ou un acte de naissance ;
- un justificatif de domicile de moins de trois mois ;
- une pièce d'identité du responsable légal dont la présence est indispensable.

Les parents pourront également en profiter pour faire calculer leur quotient familial et effectuer l'inscription de leurs enfants en accueil de loisirs (mercredi, vacances, pré/post scolaire) et en restauration scolaire.

Pour le calcul du quotient familial (copies ou originaux) :

- l'avis d'imposition 2009 envoyé par les services fiscaux ;
- la notification récente des prestations familiales délivrées par la CAF avec le numéro d'allocataire.

Pour l'inscription en accueil de loisirs et en restauration scolaire (copies ou originaux) :

- l'attestation de sécurité sociale ;
- l'attestation d'assurance responsabilité civile (activités périscolaires) ;
- le carnet de santé de l'enfant ou une copie des vaccinations.

Mairie d'Ermont - Bâtiment A - Direction de l'Action Éducative

100 rue Louis Savoie - BP 40083 - 95123 Ermont Cedex

Tél. : 01 30 72 38 32 - Fax : 01 30 72 38 34

Aux horaires suivants :

Du lundi au mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 ;

Jeudi de 9 h à 12 h ;

Vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30.

**Une ouverture exceptionnelle
Le samedi 5 mars de 9 h à 12 h.**

